



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA
TORTURE ET DE DETENTION ARBITRAIRE**

A

KAMITUGA, PROVINCE DU SUD-KIVU, EST DE LA R.D. CONGO

Rapport d'activité : Premier semestre 2004

-JUILLET 2004-

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

AVERTISSEMENT:

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit sans citer la source.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

PROLOGUE

A la fin du mois de mai 2004, l'équipe d'activistes de la fondation d'utilité publique KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE est revenue de la mission d'assistance aux victimes de torture à KAMITUGA et se prépare, dans la quiétude apparente du bureau de coordination installée à BUKAVU, à la confection du présent rapport dont la publication et la distribution devaient, conformément au programme d'activités, avoir lieu à partir du 30 mai 2004.

Mais en date du 26 mai 2004, alors que toute l'équipe est mobilisée pour la production du rapport, que les photos de la mission ont été déposées pour développement et que les démarches sont menées au niveau des autorités provinciales en faveur de l'un ou l'autre indigent resté à KAMITUGA, des crépitements d'armes légères et automatiques viennent, dans la soirée, troubler gravement la quiétude de la ville de BUKAVU.

Ce qui ne ressemble alors qu'à un trouble passager s'avérera être une crise profonde qui, des semaines durant, endeuillera pour la nième fois la ville de BUKAVU, insécurisera la province du SUD-KIVU tout entière et mettra en péril le processus de paix en cours dans le pays.

Au cœur du feu, KAF a subi sa part des revers de cette guerre, ses bureaux recevront la menace des insurgés, son fonctionnement sera perturbé, certains de ses activistes prendront la route du refuge et des documents importants, liés notamment à la mission rapportée ici seront égarés dans la débandade.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Puisqu'il a fallu que la fondation vive ces épreuves avant la publication du présent rapport, lequel en a subi également de perturbations importantes, KAF se propose, d'annexer à ce travail sa lecture desdits événements et de raconter son témoignage qu'il complètera par des analyses et de perspectives.

INTRODUCTION

Lundi 26 avril 2004, sur la piste d'atterrissage de KAMITUGA, de nouveau une équipe d'activistes de la fondation KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA prend pied sur terre après 25 minutes de vol en provenance de BUKAVU(capitale de la province du SUD- KIVU), ville située à près de 185 km plus à l'extrême Est de la R.D.CONGO.

Cette nouvelle mission à laquelle prennent part Maître KIZUNGU LOOCHI, avocat près la cour d'appel de BUKAVU et Mr LAURENT KASINDI, juriste, coordonnateur de projet de la fondation KAF, s'inscrit dans le cadre du programme d'assistance aux victimes de torture(PAVIT) que KAF mène dans ces contrées enclavées depuis bientôt deux ans.

A première vue, comparativement à la situation du dernier passage de KAF dans cette cité, datant de fin décembre 2003, rien ne semble avoir changé. Sur la piste d'atterrissage, la même foule de voyageurs est malmenée par une multitude d'agents de recouvrement censés représenter une pléthore de services administratifs : Régie de voies aériennes(RVA), agence nationale de renseignement(ANR), division du commerce extérieur, DSR, police nationale...Et bien évidemment, implacables et intraitables, les hommes en armes sont plus présents que jamais et tiennent avec la plus parfaite rigueur leur propre bureau de recouvrement dans une construction de fortune située un peu à l'écart. Le montant déboursé ici n'exonère pas des frais d'accès à la piste que d'autres militaires font payer sur la barrière donnant accès à celle-ci.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Tout de même dans la cité, la circulation des militaires est moins remarquable qu'en fin 2003 ; et les cas d'exactions contre les civils leur imputables, bien que toujours nombreux, ont plus ou moins baissé de fréquence. Dans l'ensemble, la cité donne l'impression d'apprendre, péniblement certes, mais progressivement, à vivre normalement. Autre signe éloquent, les autorités administratives sont, cette fois-ci, bien à leurs postes : l'administrateur titulaire du territoire de MWENGA est en tournée dans la cité, ainsi que l'administrateur dit résident ayant poste à KAMITUGA. Seul manque à l'appel le chef coutumier, le Mwami LONGANGI, qui poursuit à BUKAVU un exil dont beaucoup ne s'expliquent pas la prolongation. Autre absent, l'autorité militaire récemment nommée par le général NYABIOLWA, commandant de la dixième région militaire.

De l'avis de certains observateurs, le major Frank MIGABO, officier issu de l'ex mouvement rebelle, le RCD, a été affecté à KAMITUGA en provenance de l'aéroport de KAVUMU en mutation disciplinaire pour cause de son implication dans la fameuse affaire des « caches d'armes » ayant été à l'origine des incidents entre le général NYABIOLWA et son second, le colonel Jules MUTEBUTSI, en mars 2004. Quoi qu'il en soit, le nouveau commandant est parvenu en ce seul mois de travail, à se ménager une certaine considération, notamment auprès des autorités civiles à qui il donnerait plus de considération que son prédécesseur, le commandant ANDRE. Pourvu que ça dure!

Dans tous les cas, la population se réjouit déjà du fait que la tension latente vécue en fin 2003, dans la cité, entre les troupes issues du RCD et celles des combattants traditionnels, les MAI-MAI, ayant servi sous les ordres du commandant ALUNDA, se soit considérablement consumée.

Mais vue de plus près, la situation des droits de l'homme dans la cité laisse encore à désirer. Les arrestations et détentions arbitraires sont légions et les cachots sont étonnamment bondés. Les militaires semblent décidés à ne jamais se faire oublier : les actes d'intimidation, les lésions corporelles sur les civils, les extorsions des biens des paysans, les cas des

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

grivèleries de nourriture ou de service sont innombrables. Les paysans se plaignent toujours des réquisitions que les militaires continuent à leur imposer, notamment pour faire porter leurs bagages aux passants comme ils le faisaient aux temps des affrontements, et parfois sur des trajets épuisants.

Par ailleurs, au fil des temps, et après des multiples entretiens et consultations, les activistes de KAF voient se dessiner de plus en plus nettement les handicaps du fonctionnement judiciaire de la cité, reflet, et à des niveaux sans doute plus élevés, d'un dysfonctionnement étendu sur tout le territoire.

Sur un premier plan, tel que nous le relevions dans nos rapports précédents, le parquet près le tribunal de grande instance d'UVIRA, siège secondaire de KAMITUGA est, quant à la carence du personnel, un modèle dans le genre : un seul magistrat est censé couvrir un ressort dont nous cesserons jamais de dire qu'il en nécessite plutôt une dizaine.

Le deuxième problème tourne autour des auxiliaires du parquet, notamment les officiers de police judiciaire. Bien que le code congolais d'organisation et compétence judiciaire place leurs actes sous l'autorité de l'officier du ministère public, ceux du territoire de MWENGA, tirant sans doute profit de la carence des magistrats, s'autorisent des élargissements de compétence allant de l'arrestation(au - delà de la procédure de flagrance), à des détentions préventives dépassant la semaine sans prorogation ni transmission du dossier au parquet. A y regarder de plus près, il est manifeste que si les intérêts personnels sont souvent à l'origine de ces illégalités, la connaissance du droit par ces auxiliaires y est sans doute pour beaucoup parce que celle-ci se situe de loin en deçà du minimum requis. Cette grave lacune pour l'administration de la justice à MWENGA a poussé KAF à préconiser l'organisation d'un atelier de remise à niveau des auxiliaires de la justice de la cité pour le deuxième semestre de cette année 2004. Bien évidemment cette initiative requiert, comme nous le disions dans nos rapports précédents, des moyens matériels surpassant les maigres possibilités de la fondation.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

D'un autre côté, l'harmonisation des rapports entre organes de droit coutumier et ceux de droit écrit se pose en urgence. Il est surtout important qu'une mise au point soit définitivement faite sur la hiérarchisation des compétences entre ces institutions judiciaires tel que l'a prévu le législateur congolais. Car KAMITUGA est sans doute l'exemple typique de ce qu'un amalgame d'organes chargés de dire le droit peut avoir de préjudiciable à une bonne administration de la justice.

Le dernier aspect, et sans doute le plus alarmant, réside dans une absence inquiétante de culture judiciaire au sein des justiciables eux-mêmes, lesquels instrumentalisent les organes chargés de dire le droit et y voient des armes efficaces dans les règlements de compte. En effet, il nous paraît de plus en plus évident que la population de KAMITUGA est parvenue, si l'on peut dire, à « induire les agents de justice en erreur ». En fait, dans cette cité, lorsqu'une personne va porter plainte, par exemple contre un débiteur insolvable, il ne se sent réintégré dans ses droits que si l'OPJ décide sur-le-champ de faire venir, de préférence *manu militari*, l'accusé pour l'écrouer. Et le plaignant viendra alors chaque matin « diligenter » à sa manière le dossier en versant d'importantes sommes d'argent à l'OPJ afin que son débiteur ne quitte le cachot que lorsqu'il aura apuré sa dette. D'où des détentions préventives interminables accompagnées de la non transmission des dossiers au parquet parce que, finalement, chacun y trouve son compte, sauf évidemment le détenu, et la légalité qui est ainsi mise à mal. Aussi avons nous souvent entendu un OPJ expliquer au Procureur lorsqu'il est, à notre demande, sur le point de relaxer un homme détenu illégalement : « Monsieur le procureur, il n'a pas encore tout payé, et puis il ira se vanter auprès du plaignant qu'il est parvenu à nous corrompre avec une forte somme pour recouvrer sa liberté. » Pour nous la chose paraît ridicule, et pourtant, après enquête, c'est invariablement comme cela que les choses se passent : le cachot est ici un bras de fer où s'affrontent les sommes d'argent.

Pourtant, les conditions de détention sont ici si dramatiques qu'on n'imagine pas qu'un homme en envoie un autre au cachot plus pour raison d'orgueil personnel que par souci de justice. En effet, sur le plan des conditions générales de détention, la cité descend de plus en plus en deçà du minimum d'humanité : non seulement le nombre de détenus excède de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

loin les capacités d'accueil des cachots, mais aussi les conditions de salubrité et d'hygiène y deviennent de plus en plus alarmantes de telle sorte que si rien n'est fait dans les prochains mois, des épidémies, affections graves et peut-être même des cas de décès pourraient se déclarer au sein des populations carcérales. L'on note par exemple que si, à MERO, des nouvelles installations hygiéniques, plus ou moins acceptables, ont été aménagées, la même puanteur emplit toujours la cellule des femmes, signe que, pour une raison jusque là inconnue, les femmes font toujours leurs petits besoins à l'intérieur de leurs cellules.

La cellule de l'ancien laboratoire de la société minière du Kivu(la SOMINKI), reçoit toujours de détenus bien qu'aucun programme de désintoxication n'ait à ce jour été réalisé tel que KAF l'a recommandé, ainsi d'ailleurs que l'ensemble des scientifiques locaux. Enfin, l'amigo en bois de KATUNGA, détruit en début décembre 2003 par des élèves manifestants contre l'assassinat de leur sentinelle, a de nouveau été ouvert à accueillir les détenus sans avoir été reconstruit. C'est qu'en fait quelques morceaux de bois ont été récupérés sur une cellule(celle des femmes) pour boucher grossièrement les trous dans les murs de la cellule des hommes. Seulement voilà, le petit local ainsi récupéré est loin de protéger ses locataires contre le froid et les autres intempéries, et pourtant, à notre passage, c'était le cachot le plus peuplé de la cité, du moins sur le plan formel, parce qu'en pratique les femmes passent leurs nuits sur la véranda du cachot, à la belle étoile et plus exposées au froid que jamais.

Au plan de la procédure judiciaire, des irrégularités sont légion et rendent ainsi arbitraires une multitude de détentions. Des nombreux détenus passent des semaines au cachot sans avoir jamais été entendus sur procès verbal, d'autres n'ont qu'une idée vague sur le motif de leur privation de liberté ; d'autres enfin payent des fortes amendes pour ouvrir des négociations à l'issue hypothétique avec l'O.P.J.

Dans l'ensemble, si les différentes descentes, recommandations et dénonciations de KAF ont influé de manière positive sur le traitement infligé aux détenus(en ce mois d'avril, aucun détenu ne s'est plaint d'avoir été fouetté), il est un fait qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir avant que les

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

conditions carcérales n'atteignent à KAMITUGA les conditions humaines requises. Sur le plan d'ensemble, les risques de maladie sont toujours nombreux. Le manque de nourriture, l'absence d'installations sanitaires ainsi que d'autres mauvaises conditions hygiéniques, des nuits sur le pavement froid ou à la belle étoile(comme c'est le cas pour les femmes de KATUNGA), l'interdiction de recevoir la visite des proches, etc. sont les formes de torture contre lesquelles KAF devra initier des actions concrètes. Bien évidemment, les entraves aux règles de procédure constituent autant de violations des droits fondamentaux de citoyens et qui, pour ce faire, doivent être combattus

I. DES AMIGOS DE KAMITUGA ET ASSISTANCE AUX DETENUS

1. A LA MAISON DE DETENTION DE MERO

Encore une fois les deux cellules de MERO, avec un nombre étonnant de pensionnaires, étant données leurs dimensions, sont celles où nous avons répertorié le plus de cas de détentions irrégulières. Certes, les hommes et femmes enfermés ici n'ont plus droit, comme ce fut le cas auparavant, à la bastonnade, mais il n'empêche que bon nombre de détentions relèvent ici de l'arbitraire des OPJ qui abusent manifestement de leurs pouvoirs pendant que les cellules sont tenues dans un état d'insalubrité qui soumet les détenus à une épreuve physique difficile.

A l'analyse, les irrégularités relevées à MERO s'expliquent par l'éloignement de cet amigo qui en fait l'un de ceux qui reçoivent assez rarement la visite du procureur. En effet, l'emplacement de ce lieu de détention plus à l'écart du centre administratif, et sur un site assez difficile d'accès, décourage manifestement les autorités locales dépourvues de moyen de transport, ce qui laisse une marge de manœuvre trop élevée aux OPJ, lesquels en abusent au détriment des justiciables : partant d'ici, trop peu de dossiers parviendront au parquet et après plusieurs semaines de détention, la personne enfermée est bien obligée de marchander sa mise en liberté.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Par ailleurs, nous avons été étonnés d'apprendre que depuis le dernier passage de KAF en décembre 2003, aucune autre délégation d'activistes de droits de l'homme n'était venue visiter ce lieu de détention. Face à ce constat, nous ne pouvions que déplorer le fait que des contraintes matérielles aient empêché KAF d'effectuer des descentes sur ces lieux de façon plus régulière et à un rythme moins espacé.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu recevoir individuellement chaque détenu, et après analyse des dossiers avec le procureur, voici les résultats de notre travail :

1° Mr. MUKAMBA WILONJA

Un jeune homme de près de 17ans arrêté la veille tard dans la nuit sur les carrières minières pour avoir, selon ses plaignants, subtilisé des pierres brutes de la mine où ils travaillaient en groupe. De son propre aveu, il reconnaît les faits et soutient avoir été poussé à agir ainsi compte tenu des difficultés qu'il avait à financer ses études. La valeur des pierres volées étant estimée à l'équivalent de 15\$ U.S., nous demandons et obtenons du procureur qu'il tienne compte du repentir actif et de la volonté exprimée de réparer pour que soit remis en liberté cet adolescent.

2° Mr. NESTOR MWANDAZA

Originaire du territoire de WALUNGU, à près de 150Km plus à l'Est, cet homme marié, âgé de 28ans et boucher de son état, venait de passer 48 heures en détention préventive pour abus de confiance, l'objet du litige étant estimé à près de 240\$.

Le délai de détention préventive étant en expiration, nous demandons instamment à l'O.P.J. de la P.N.C.(Police nationale congolaise)en charge du dossier de le transmettre au parquet, tel que le veut la procédure.

3°Mr.IMANI MAZAMBI

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Il est célibataire, âgé de 17ans, élève à l'institut TANGILA et habitant Camp NGAMBO. Il a été arrêté le matin de ce 26 avril, la veille de notre passage, à la sortie des anciennes mines de la SOMINKI, pour ne s'être pas acquitté des frais d'entrée et de sortie exigés par la police. Cette taxe à l'exploitation étant elle-même illégale, les policiers qui l'ont arrêté sont, en notre présence, bien incapables de trouver un motif d'inculpation valable et s'empêchent dans la construction d'une histoire peu convaincante pour le procureur, lequel décide la relaxation du sieur IMANI.

4°Mr. DUNIA MAMBO

C'est un cultivateur, marié, âgé de 44 ans et père de 8 enfants, habitant KITEMBA. Il a fait l'objet d'une plainte à la PNC pour injures et menaces verbales à l'encontre de l'enfant du plaignant, ce qui lui a valu d'être arrêté en date du 23 avril et d'être détenu préventivement 4 jours durant.

L'analyse du dossier démontre que l'O.P.J. a appelé injures ce qui ne l'était pas et que par excès de zèle ou mauvaise foi, il a prolongé sciemment la détention préventive en omettant de transférer le dossier au tribunal, apparemment pour donner satisfaction à un plaignant très influent.

Le procureur constate la bénignité des faits et les vices de procédure et décide la relaxation du M.DUNIA.

5°Mr. KAGARABI BIRINDWA

Célibataire, père de 1 enfant, habitant KITEMBA et cultivateur de son état, KAGARABI purge à MERO une peine de servitude pénale prononcée par le tribunal pour homicide préterintentionnel.

6°Mr. MAZAMBI KASEKE

Orpailleur de son état, célibataire, âgé de 27ans et habitant KELE, Mr. MAZAMBI a été arrêté et écroué en date du 26 avril pour abus de confiance. En fait, il aurait manqué d'honorer un engagement pris en vue du paiement d'une dette antérieure. Il se plaint à

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

notre endroit du harcèlement dont il est l'objet de la part de l'OPJ qui, visiblement voudrait voir le paiement effectué entre ses mains.

Le délai de détention préventive ainsi que l'instruction du dossier par la police étant encore en cours, nous limitons notre action à recommander une transmission du dossier au parquet dans le délai. Mais contre toute attente, le procureur examine plus en profondeur le dossier et considère que MAZAMBI peut recouvrer la liberté moyennant une décharge.

7° Mr MUPEPELE WALE

Ce jeune homme de 24 ans, habitant MERO, est père de deux enfants, enfants qu'il a eus d'une cohabitation non régularisée civilement ou coutumièrement. Depuis le 21 avril 2004 (soit pendant 6 jours), il est détenu à MERO sur décision d'un OPJ pour « injure publique ». Entre temps, le détenu accuse des problèmes de santé qui risquent de s'aggraver avec les mauvaises conditions carcérales à MERO.

Nous obtenons du Procureur une sévère interpellation de l'O.P.J. BISIMWA qui apparemment se distingue dans les détentions illégales, arbitraires et le dépassement des délais de détention, puis proposons pour le cas sous examen une implication du parquet en vue de la réconciliation entre les belligérants.

En définitive le procureur fait venir le plaignant, procède à la réconciliation en notre présence et décide la libération de MUPEPELE.

8° Mme BITENDALWE KININGA

Cette ménagère de près de 54 ans, mère de 9 enfants, habitant KATUNGA, a été arrêtée, puis écrouée en date du 19 avril 2004. A notre passage, elle venait de passer plus d'une semaine au cachot sur ordre du tribunal coutumier qui avait retenu à sa charge la sorcellerie, une infraction non organisée en Droit pénal congolais à cause notamment des difficultés de prouver le lien de causalité entre les faits d'une ménagère avec la mort, maladie ou tout autre désagrément subi par un tiers.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

De son propre aveu, le traitement par elle subi dans le cachot était acceptable. Sur la demande de relaxation que nous formulons, le procureur nous oppose la sécurité de la personne détenue elle-même qui n'est plus la bienvenue dans son quartier, dans son voisinage et parfois même dans sa propre famille.

Le même sentiment d'impuissance nous anime face à ce cas qui, comme bien d'autres cas similaires, nous met devant les limites du droit positif face à des réalités sociales difficiles à cerner pour un esprit cartésien mais qui jouissent dans certains milieux d'une parfaite croyance populaire.

9° Mme MAWAZO LIWILI

Cette jeune ménagère de 26 ans habitant KITEMBA venait de passer plus d'une semaine au cachot sur ordre du juge coutumier pour adultère. En fait, elle avait semble-t-il quitté le toit conjugal pour un autre homme sans que, conformément à la coutume, le premier mariage ait été rompu. Le juge coutumier qui l'a écrouée exigeait la restitution de la dot au premier mari tel que le veut la coutume.

En définitive, le travail accompli à MERO nous est apparu suffisamment fructueux puisque au-delà de la relaxation de bon nombre de détenus illégalement privés de leur liberté, nous avons pu consacrer un temps non négligeable à échanger avec les O.P.J. en poste ici sur les règles de procédure et de compétence et sur les modalités de leur application sur terrain. Nous devons quant à ce, cela va sans dire, prendre exemple sur des cas concrets constatés sur place afin de démontrer à nos interlocuteurs, auxiliaires de justice, que manifestement, ils semblaient ne pas prendre à cœur le respect strict de la loi.

Ces échanges ont confirmé à nos yeux la nécessité d'organiser un atelier de remise à niveau des auxiliaires de la justice, compris ceux des tribunaux coutumiers, pour toute la cité de KAMITUGA. Malheureusement, les moyens font toujours défaut pour la tenue de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

cette séance de travail qui serait certainement productive de solutions à long terme sur un problème à répétition.

Par ailleurs, les détenus de MERO nous ont rapporté les difficultés d'obtention de l'eau potable pour la toilette et même pour étancher la soif ainsi que l'insalubrité évidente de leurs cellules. KAF prend à cœur toutes ces revendications qui s'inscrivent dans le minimum vital auquel l'être humain garde droit, même en détention, mais il faut espérer que la fondation soit dotée de moyens nécessaires pour répondre à ces besoins dans un avenir proche.

2. A LA « PRISON » DE L'EX-LABORATOIRE DE LA SOMINKI

KAF s'est depuis longtemps porté ambassadeur des forces vives de KAMITUGA pour souligner le danger que représente pour la santé la détention des personnes humaines dans un local qui a longtemps servi de laboratoire chimique à une société minière. Le commun des habitants interprète la détention dans ce cachot comme la signature d'un arrêt de mort à long terme.

Mais lorsque nous en discutons avec les autorités locales, on nous oppose l'économie à genoux d'une administration qui sort de la guerre. Il faut en conclure qu'encore une fois, c'est vers les organisations humanitaires et les ONG de droit de l'homme que les regards sont tournés. KAF est forcément la première visée dans cette catégorie car plus présente sur terrain dans ce domaine, et surtout parce que c'est elle qui a depuis toujours tiré la sonnette d'alarme face à ce problème. Comme nous le demandent chaque fois la population, les détenus et même les autorités locale, nous adressons à la face du monde cette requête qui vise la protection des vies humaines ainsi exposées à périr.

Comme la fois précédente, c'est ici que nous retrouvons de détenus militaires enfermés à côté des détenus civils pendant que le cachot du BUREAU II BATAILLON destiné à recevoir les hommes en armes demeure toujours inoccupé. Autre impression générale,

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

les dossiers des détenus sont ici souvent en ordre par rapport à la procédure bien qu'il faille noter en matière de traitement infligé aux pensionnaires que les plaintes tendant à dénoncer l'interdiction de recevoir de la visite viennent souvent d'ici.

Voici donc en détail les éléments sortis de l'étude détaillée des dossiers :

1° Mr. MUKAMBA KASOLANGO

Ce célibataire de 26 ans, cultivateur et orpailleur de son état, habitant Camp NGAMBO fut arrêté en date du 13 avril 2004 sur ordre du parquet pour cel frauduleux d'une somme de 800\$. Son dossier suivant un cours normal avec respect de la procédure, nous n'avons pu qu'enregistrer son intention de bénéficier d'une assistance judiciaire.

2° Mr. WABUSANZA KASETI

Il est célibataire, âgé de 30ans, père de 2 enfants nés hors mariage, cultivateur habitant KITUTU. Sa mise en détention date du 20 avril 2004, soit trois jours avant notre passage, pour une affaire d'incendie de maison.

Il se plaint du risque de mourir de faim au cachot notamment parce que sa famille trop éloignée (KITUTU est à près de 40 Km de KAMITUGA) ne peut lui envoyer quotidiennement à manger comme on est bien obligé de le faire. Il ne doit donc sa survie qu'à la solidarité des autres détenus.

Son dossier n'étant pas encore transmis au parquet en dépit des 72 heures de détention écoulées, nous obtenons que cela soit fait ce jour là-même et enregistrons la demande du détenu de bénéficier d'une assistance judiciaire.

3. Mr PADJO RIZIKI

Ce célibataire de 32 ans, marié, père de 2 enfants, habitant KELE est le seul détenu libéré suite à l'intervention de KAF au mois de décembre 2003. Impliqué dans

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

l'assassinat de la sentinelle de TANGILA en début décembre 2003 (voit notre deuxième rapport semestriel de 2003), il aurait aggravé son cas en s'évadant du cachot avec un autre détenu militaire au mois de février 2004 pour être repris et remis au cachot en date du 15 avril 2004.

De l'avis des autorités judiciaires locales, la tendance de PADJO à opérer avec les militaires s'est confirmée par cette évasion aux côtés d'un détenu militaire qui lui n'a pas été retrouvé ; ce qui nous rappelle que la complicité des militaires avait été relevée dans l'assassinat de la sentinelle.

Etant entendu que même à ce stade Mr. PADJO a également droit à un procès juste et équitable, nous ne pouvons que déplorer le fait de ne pouvoir offrir une assistance judiciaire à cet homme poursuivi par la clameur publique.

4. Mr. KYALONDAWA MWESWA

Pour ce cultivateur de 42 ans, marié, père de 3 enfants, habitant KITUTU, l'arrestation remonte à la date du 24 avril 2004 pour implication dans une affaire de meurtre. Plus précisément, Mr KYALONDAWA doit comparaître pour complicité dans le meurtre d'un voisin trouvé mort justement sur le chemin du retour des champs alors que notre détenu serait le dernier à l'avoir rencontré vivant.

Au troisième jour de sa détention, nous avons obtenu que le dossier du sieur KYALONDAWA soit immédiatement transmis au parquet.

5. Mr. IGOMOKELO TOMBO

Orpailleur d'une cinquantaine d'années, marié, père de 9 enfants, habitant TRANSCO à KAMITUGA, M. TOMBO a été arrêté, puis écroué en date du 17 avril 2004 pour « abus de confiance ».

Son dossier ayant déjà une inscription au registre du ministère public, nous avons émis le vœu de le voir transmis rapidement au tribunal pour qu'un jugement prononcé en bonne et due forme décide de son sort.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Mais entre temps, le détenu nous présente ses inquiétudes quant à son état de santé et nous demande d'intercéder pour qu'il aille se faire soigner, ce que nous faisons immédiatement.

6. Mr. BYAMUNGU BAHATI

Ce célibataire de 28 ans venu de la ville de BUKAVU où il habite le quartier MUHUNGU TELECOM exerce, à KAMITUGA, le métier de négociant des minerais de coltant et de cassitérite.

Il a été arrêté en date du 13 avril 2004 pour « cel frauduleux » : En fait, il avait reçu un acompte de 1800 \$ de la part d'un client qui attendait livraison d'une quantité de minerais; mais suite à des circonstances non élucidées, il ne s'est jamais acquitté de son obligation. Un cas courant, à en croire le procureur, mais qui n'en demeure pas moins un abus de confiance, si l'intention de nuire est prouvée.

En notre présence, l'inculpé reconnaît le contrat signé avec son client, ainsi que le montant par lui perçu, mais il parle plutôt d'un mauvais coup du sort et demande mise en liberté ainsi qu'un délai pour tâcher de réunir la somme.

Nous constatons le bon traitement, le respect de la procédure et laissons l'appréciation de la demande au procureur.

7. Mr. KAZAMWALI LUBUNGE Damien

Un célibataire d'une trentaine d'années habitant le camp REGIDESO de KAMITUGA. Mr. Damien est coordonnateur du centre linguistique de la place. Il se plaint d'avoir été arrêté en date du 14 avril sur base des « imputations calomnieuses de la part du représentant du chef de chefferie pour faux en écriture ».

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

En fait, les poursuites ont été justement engagées contre lui par le chef coutumier suite à la délivrance par lui d'un document officiel sur lequel il imite le sceau ainsi que la signature du chef. Après les enquêtes préliminaires qui n'ont pas duré suite à la flagrance, son dossier se trouvait, au moment de notre passage, inscrit au registre du ministère public.

Ayant quant à nous enregistré sa plainte contre le mauvais traitement dont il serait victime en détention, notamment l'interdiction de recevoir de la visite, ainsi que la dégradation de son état de santé due aux mauvaises conditions de sommeil, ce qui, d'après lui, semble ne pas inquiéter ceux qui l'ont mis aux arrêts, nous intervenons auprès du procureur pour qu'il puisse recevoir de temps en temps la visite de sa famille et aussi qu'il soit autorisé à aller consulter un médecin sur son état de santé.

8.Nerry ISHUKWE NZOGO

C'est un jeune monsieur de près de 32 ans, nouvellement marié à BUKAVU où il habite la commune d'IBANDA. C'est aussi un autre négociant d'or mis aux arrêts pour abus de confiance. Lui aussi prétend avoir joué de malchance car les partenaires qu'il a envoyé acheter le métal jaune sur les carrières se sont volatilisé dans la nature, emportant ainsi l'argent du client, lequel est son plaignant.

Mais à l'analyse, il ressort que sur le 850 qu'il devait, Mr NERRY a déjà rendu près de 650 et qu'il pourrait s'acquitter de l' obligation restante dans un délai limité s'il obtenait d'être mis en liberté. Sur notre demande instante de le voir bénéficier d'une seconde chance, le procureur décide de le confronter avec son plaignant pour un arrangement à l'amiable à l'issue duquel il serait libéré moyennant décharge : ce qui est fait.

9.Mr MUSIMBI KISAMBA alias Pomba

Un détenu de 24 ans, célibataire, orpailleur de son état, arrêté par l'inspection de l'auditorat de garnison le 27 avril 2004, le matin même de notre passage, pour vol d'un

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

porc. Son dossier était aux mains du tribunal coutumier, son traitement bon, et nous ne pouvons que recommander le respect de la procédure.

10. LUPEPE MUTONDO

Ce policier de 36 ans, père de six enfants, habitant le camp policier de KATUNGA a été mis aux arrêts sur ordre de son autorité hiérarchique dans le cadre d'une procédure disciplinaire en date du 22avril 2004.

11. Mr MIZUMBI NGANDU

Ce militaire marié, père de 3 enfants, habitant le centre de KITUTU, a été arrêté en date du 24avril 2004 pour détournement des deniers privés sur ordre de la 7^e brigade, 1^e bataillon. Son dossier a été transmis à l'inspectorat de brigade.

Mr MIZUMBI qui a avoué ses faits, a demandé sa mise en libération avec repentir en garantissant qu'il avait rendu la somme détournée et qu'il souhaitait reprendre une vie normale, une demande que le procureur s'est engagé à examiner avec les autorités militaires.

D'un point de vue général, nous aurons retenu de cet amigo que les conditions de détentions sont très inquiétantes au vu des plaintes enregistrées en rapport avec l'état de santé des pensionnaires. Ceci ne fait que confirmer les craintes unanimes des forces vives ainsi que de la société civile locale qui accusent cet ancien laboratoire d'être un couloir de la mort pour les personnes qui ont le malheur d'y être détenues.

Contradictoirement, sur le plan de la procédure, comme dit précédemment, l'on peut retenir que les auxiliaires de la justice placés ici semblent prendre plus à cœur le respect des règles fondamentales d'organisation et compétence judiciaire et se mettent ainsi à l'abri d'un comportement relevant de l'arbitraire. Mais nous avons dû insister sur le fait qu'à l'exception de certains cas exceptionnels et très limités, la personne incarcérée

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

garde son droit à recevoir de la visite, ainsi que le droit aux soins en cas de maladie déclarée en détention : Faire obstacle à l'exercice de ces droits fondamentaux constitue en fait une forme de torture lente et sournoise qui finit forcément par venir à bout de la personne enfermée, sans que l'on puisse relever les preuves du traitement.

A l'avenir, KAF devra mettre sur pied des mécanismes de lutte adaptés à cette nouvelle forme de torture qui semble avoir remplacé la bastonnade, trop remarquable.

3. AU CACHOT DE KATUNGA

Nous le disions dans notre rapport précédent, l'amigo de KATUNGA située dans l'enceinte même du bureau administratif du territoire avait été la cible, en début du mois de décembre 2003 des élèves de l'institut TANGILA. L'on se souviendra qu'à l'origine des incidents se trouvait l'assassinat de la sentinelle de nuit de ladite école, laquelle avait été trouvée poignardée un matin par des assassins que la population n'avait pas tardé à soupçonné d'être des militaires. Pour marquer leur désaccord contre des autorités qui semblaient bien incapables de prendre des mesures appropriées pour juguler un regain d'insécurité dans la cité, les élèves avaient marché le lendemain dans les rues de la cité, une manifestation dont le débordement s'était matérialisé par la destruction du cachot de KATUNGA ainsi que le jet de pierres sur les bureaux administratifs.

Au-delà des circonstances de cette démolition, KAF avait noté que cela n'en ramenait pas moins à trois le nombre de lieux de détention officiels de la cité, une capacité d'accueil totale de 60 à 100 détenus pour une population estimée à 1600 habitants. La sonnette d'alarme avait été tirée dans notre précédent rapport en insistant sur le fait que cette situation risquait d'avoir comme double conséquence la prolifération des cachots clandestins et l'aggravation des conditions carcérales déjà si critiques. Il devenait évident qu'à partir du moment où les seules conditions de détention relèveraient du cauchemar, la simple détention deviendrait en elle-même une torture.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Aussi, ayant pris acte du silence des autorités tant locales que nationales sur la question, ainsi que des ONG actifs dans ce secteur, quel n'a donc pas été notre surprise en constatant qu'une cellule du cachot de KATUNGA avait été grossièrement réparée et ouverte à accueillir de nouveau la population carcérale : une surprise qui se transformait en quiétude devant le constat que, contrairement, c'était déjà le cachot le plus peuplé avec une population carcérale composée d'hommes et de femmes au nombre de 24 pour une pièce truffée de trous dans les murs, de 3 mètres sur 3. En conséquence, c'est sur la balcon de cette cellule que les femmes préféraient passer la nuit, à ciel ouvert, exposées au froid, aux moustiques, ...sous le regard sévère des gardes.

Ce tableau inquiétant a été pour beaucoup dans la détermination que nous avons investie à obtenir la libération d'un nombre important de détenus.

1. Mme KAINDO

Une femme de 42 ans, mariée, mère de 5 enfants, habitant KITEMBA, impliquée dans un dossier de meurtre qui lui a valu d'être arrêtée en date du 28 mars 2004, soit près de 1 mois auparavant, sur ordre du parquet.

Depuis le début de l'instruction de son dossier, elle avoue avoir bénéficié d'un bon traitement, mais elle présente à KAF la nécessité pour elle d'obtenir une assistance judiciaire vue la gravité de l'accusation.

Nous nous engageons à requérir dès notre retour à Bukavu, la fixation de l'audience pénale pour étudier les possibilités d'une descente sur place coïncidant avec celle de du tribunal. En aurons-nous les moyens ?

2. Mme CHAKUPEWA ELISABETH

Cette jeune femme de 24 ans mariée depuis 5 ans, sans enfant, est entrée en détention en date du 27 avril 2004, soit le matin même de notre visite, sur ordre du tribunal

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

coutumier au motif d'adultère. L'analyse conjointe approfondie de son dossier par le procureur et les activistes de KAF révèle que sa détention est arbitraire et fantaisiste, apparemment décidée pour plaire à son époux lequel exige remise de la dot alors que l'infraction d'adultère ne peut être établie à l'analyse du dossier.

Bien plus, la détention ne pourrait de toute façon pas se justifier, même dans l'hypothèse contraire, l'infortunée ayant résidence connue et la fuite n'étant pas à craindre car, de toute façon, c'est la famille de l'ex épouse et non elle-même qui rend la dot.

Au vu de ce qui précède, Mme CHAKUPEWA est relaxée sur décision du procureur.

3.Mme MONGANDU SIKONA

Depuis le 19 avril 2004, cette femme divorcée de 34 ans, habitant le quartier ESSENCE, est enfermée à KATUNGA pour une dette de 100 \$ dont elle n'a pu s'acquitter au temps indiqué.

En somme, plus d'une semaine de détention, tel aura été le sort de cette femme détenue ainsi arbitrairement pour une affaire d'insolvabilité relevant du domaine purement civil. La mauvaise foi, ni l'intention de nuire ne pouvant être retenue à sa charge(ce qui exclue l'abus de confiance), nous obtenons d'une conciliation entre elle et son créancier qu'elle puisse recouvrer la liberté quitte à bénéficier d'un nouveau délai en vue de réunir la somme due.

4.Mme Agnès MAPENDO

Cette ménagère de 52 ans, mère d'un enfant, cultivatrice de son état, habitant MERO, a également été mise aux arrêts dans le dossier CHAKUPEWA présenté ci-avant, dossier dans lequel il est question de restitution de la dot.

Sa relaxation est donc décidée à la suite de celle de CHAKUPEWA, la principale concernée.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

5. Mme Rose MASHAURI RIZIKI

Cette jeune femme de 19 ans, originaire de KITUTU, est mariée depuis 1 ans et demi à un jeune soldat nommé MUSIMBI.

A l'origine de sa détention qui date de 6 jours(elle a été arrêtée le 21 juillet 2004) se trouve le port par elle d'un pagne appartenant à une de ses amies, également femme d'un militaire. C'est ce dernier qui, l'ayant surprise en cours de route portant le pagne de sa propre épouse, est allé l'accuser de vol. Mais l'enquête a prouvé que, comme il est de coutume dans les camps militaires, les femmes de soldat se prêtent régulièrement des habits et autres objets. D'ailleurs le pagne, objet de la plainte a vite était rendue à sa propriétaire.

Mme Rose Mashauri a été relaxée.

6. Mme TALUSEGE SAKILONGO

Cette veuve remariée habitant MERO, mère de 3 enfants issus de son premier mariage, s'est trouvée mise aux arrêts en date du 29 mars 2004 pour injure publique, ce qui lui a valu de passer en jugement et d'être condamnée à 60 jours de servitude pénale principale.

7. Mr. MANGUBO KISUKU

Ce célibataire de 24 ans, menuisier de son état, habitant SAWA-SAWA, a été arrêté le jour même de notre passage au motif que son défunt père devait à son plaignant, Mr Raphaël, deux bidons d'huile de palme.

Ce jeune homme prenant à cœur la mémoire de son père a demandé un délai de grâce pour honorer l'engagement pris par le défunt.

Sur notre demande, il a été relaxé avec un délai de deux semaines pour s'acquitter de son obligation en tant qu'héritier.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

8. Mr ALI KIBASOMBA

Lui aussi est célibataire, menuisier, âgé de 28 ans, habitant le quartier ESSENCE. Depuis le 23 avril, il a été arrêté sur ordre du tribunal de chefferie pour avoir déterré une feuille « mystique » planté par sa voisine à la limite de leurs parcelles contiguës. Le tribunal a retenu à sa charge l'infraction de « vol simple ». Mr. ALI a également été relaxé.

9. Mr MILENGE LUSAMBYA

39 ans, père de 6 enfants, charpentier de son état, ce chef de localité habitant le quartier ESSENCE doit l'arrestation dont il a été l'objet en date du 24 avril à sa prestation en qualité de charpentier sur un terrain disputé. Il a été retenu conte lui un délit d' « empiètement » .

Le dossier suivant un cours normal, nous n'en avons pas moins exigé l'interpellation de maître d'ouvrage au compte de qui prestait le charpentier MILENGE.

10. Mr. KASINDI MUBAKE

C'est un homme de 34 ans, marié, père de 3 enfants, cultivateur habitant BIGOMBE et de surcroît chef d'avenue.

En date du 9 avril 2004, il est arrêté sur ordre du parquet, accusé d'avoir offert un cochon aux combattants Mai-Mai sans en avoir jamais honoré le paiement à l'égard du propriétaire. Lui soutient que la somme devait être réunie sur base des cotisations auxquelles s'étaient engagés tous ses administrés et que seule la mauvaise foi et l'insolvabilité de certains d'entre eux ont empêché qu'il s'exécute de l'obligation contractée au nom de tous.

Le procureur qui suit en personne le dossier nous apprend que les administrés suspectent le chef d'avenue d'avoir détourné la somme des cotisations.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Le dossier suivant un cours normal, nous nous contentons de recommander l'impartialité et un respect strict des règles de procédure.

11. Mr. MWAMBALI LUKABYA

C'est un jeune évangéliste de 25 ans, cultivateur, arrêté le 18 avril par un OPJ ayant reçu une plainte accusant l'intéressé de complicité avec des voleurs armés(probablement appartenant aux forces Mai-Mai). Ceux-ci auraient, sur son indication, attaqué l'habitation d'un voisin auquel ils auraient arraché son fusil de chasse, le fameux *calibre 12*.

A près de 9 jours de l'arrestation, nous faisons remarquer que le délai légal de détention préventive est largement dépassé et que le dossier doit incessamment être transmis au parquet, ce qui est ordonné sur le champ par le procureur.

12. Mr. MULONDA MILENGE

Cet orpailleur âgé de 32 ans, père de 5 enfants, habitant KALINGI, fut arrêté le matin même de notre passage, pour une dette estimée en or au poids de 3 *micale*, soit l'équivalent de 3 à 4 \$.

Au-delà du fait qu'une arrestation ne se justifiait pas, les faits étant purement civils, l'objet du litige lui-même était si peu important qu'il risquait d'entraîner des frais de procédure bien plus élevés.

Mr MULONDA a donc été relaxé sur un engagement à désintéresser son créancier.

13. Mr. MBELE KYALONDAWA

Cet orpailleur de 28 ans, marié, père de 4 enfants, habitant KALINGI, a été arrêté en date du 20 avril pour une dette estimée localement au poids en or de 1 *renge*, soit 10 à 12 \$. Mais voilà, depuis lors, il est parvenu à s'acquitter de son obligation à l'égard de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

son créancier, mais sa liberté ne lui pas été rendue au seul motif qu'il s'est trouvé incapable de payer les frais de procédure estimés à 600 fr. congolais, soit près de 1,5\$.

KAF, estimant que la liberté de valait bien plus que la somme exigée, s'est prêté à honorer la quittance au nom de KYALONDAWA, lequel a été immédiatement relâché.

14. Mr. MUKUNGILWA DELPHIN

Il est marié, père de 2 enfants, habite KATUNGA et exerce la profession de menuisier.

Sur plainte d'un directeur d'école, apparemment un homme influent, il a été arrêté en date du 24 avril sur les soins d'un OPJ pour n'avoir pas exécuté un ouvrage lui commandé alors qu'il en avait déjà reçu paiement.

Pourtant, l'artisan affirme devant nous et le procureur que l'objet du litige a bel et bien été remis après son arrestation au plaignant et que cela justifie le fait que ledit plaignant de ne se présente plus.

Lorsqu'il est demandé à l'O.P.J. ce qu'il sait de ces allégations, celui-ci dit n'avoir pas encore eu le temps de les vérifier. Aux yeux du procureur, il est clair que l'O.P.J. néglige de poursuivre cette piste par crainte de voir lui échapper un détenu apparemment capable de monnayer sa libération.

Aussi ordonne-t-il que l'homme soit libéré, quitte au plaignant de se présenter de nouveau pour dire ce qu'il en est.

KATUNGA n'aura été en définitive qu'un cachot à l'image de tous ceux que nous avons déjà visités dans la cité. L'on eut pourtant pu croire que son emplacement dans l'enceinte même des installations administratives du territoire serait le gage d'un respect plus pointilleux de la loi, mais force a été de constater qu'ici comme ailleurs, les règles de procédure protégeant les justiciables contre les abus des auxiliaires de la justice étaient

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

tout simplement ignorées, sans qu'il soit possible d'établir si c'était par ignorance ou par mauvaise foi.

Il faut également faire mention du fait que les cas exposés succinctement ci-haut ne représentent que le deux-tiers de ceux que nous avons examinés à KATUNGA et pour lequel nous avons pu intervenir avec une bonne moyenne de succès.

Parmi les dossiers non étalés ci-haut figure celui d'un dénommé WALUMONA ANDRE, pisciculteur, habitant KELE, enfermé parce qu'une jeune fille de 7 ans, habitant les voisinages de son étang, y avait été trouvée noyée alors que sa maman l'y avait envoyée puiser de l'eau. Son arrestation se trouvait justifiée par une croyance locale qui veut que les étangs soient souvent habités par un esprit appelé « *lungubyo* » qui emporte les enfants telle une épidémie, manipulé par un habitant voisin qui peut bien être le propriétaire de l'étang.

Comme on peut le constater, bien qu'aucun lien n'ait pu être établi entre des agissements quelconques du propriétaire de l'étang avec les décès de la fillette qui y a été retrouvée noyée, l'homme n'a tout de même pas pu échapper à une arrestation, suivie d'une détention à durée indéterminée parce que s'il n'avait été besoin d'aucune preuve de culpabilité pour son arrestation, il était fort peu probable quelque chose put le disculper.

Nous aurons noté aussi que KATUNGA semblait être un amigo où les personnes étaient détenues sur ordre de diverses autorités tant civiles, militaires que de droit coutumier, ce qui expliquait sans doute la diversité des motifs d'arrestation lesquels n'étaient souvent en harmonie avec aucune disposition légale.

En sus, pour revenir à ce que nous disions précédemment, les conditions de détention dues au délabrement total d'une construction en bois tombant pratiquement en ruine représentaient un risque accru de maladie suite à l'exposition des détenus au froid, à la pluie, aux serpents, aux moustiques et autres insectes.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Si rien n'est fait urgemment, KATUNGA risque d'être pour les détenus un couloir de la mort pire que l'ex-laboratoire de la SOMINKI.

CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

Au terme de ce premier semestre, KAF se trouve face à une situation générale de droits de l'homme ayant connu une évolution fort complexe accusant en certains points une nette amélioration (fruit sans doute des actions précédentes) et, en certains autres, une aggravation alarmante.

De l'amélioration, il aura été question notamment par une réduction de la bastonnade, traitement inhumain jadis infligé quotidiennement aux détenus. L'on notera aussi, notamment à MERO, un effort louable de doter l'amigo d'installations hygiéniques on ne peut plus propres. Mais là même à MERO, une cellule dont la toiture s'était envolée nous a été présentée comme devant urgemment être réparée. Les autorités locales nous ont avoué avoir pu réunir quelques sacs de ciment pour réfectionner la partie supérieure des murs devant soutenir la charpente, mais qu'elles se trouvaient à bout de moyens pour l'achat des tôles. Selon la promesse que nous leur en avons faite, nous donnons, par le biais du présent rapport, écho à cette doléance dans l'espoir qu'une éventuelle générosité envisagera d'y répondre.

C'est d'ailleurs sous cet angle que nous aurons essentiellement noté une déchéance ayant certainement un impact négatif sur les conditions carcérales dans leur ensemble : Sur les trois amigos, seul celui de l'ancien laboratoire de la SOMINKI est demeuré tel quel (comparativement à décembre 2003), offrant certes, sur le moyen terme, des inquiétudes fondées mais sans les aggraver autrement. A MERO par contre, à part le fait que les

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

conditions de détention sont en dégradation, les geôliers et OPJ se confirment de plus en plus dans les arrestations et détentions arbitraires, souvent clandestines parce que soustraites sciemment à la connaissance et donc au contrôle du parquet. Le marchandage des mises en liberté, faisant suite à ces détentions illégales, semble être leur gagne-pain quotidien. A KATUNGA, de même, au-delà du fait que la réouverture du cachot, en dépit de son état, témoigne d'une négligence flagrante de la santé des détenus, la légalité n'est pas plus respectée qu'ailleurs : Les motifs d'inculpation sont considérés avec légèreté, les délais de détention préventive ignorés et la transmission des dossiers au parquet n'est envisagée qu'après que le détenu ait été suffisamment dépouillé.

La réponse à ce sombre tableau nous a semblé être, comme nous le disions précédemment, une multiplication des descentes qui mette constamment le personnel au service de la justice locale dans une situation de remise en question à la lumière des échanges fructueux qui découlent de notre examen conjoint des dossiers des détenus.

Malheureusement, à maintes reprises, ce programme a connu des entraves sérieuses liées notamment aux contraintes matérielles et financières auxquelles est souvent confrontée la fondation, mais aussi à l'état critique (ces dernières années) de la conjoncture socio-politique générale de la R.D.CONGO dont les répercussions sont souvent ressenties, comme tout le monde le sait, avec plus d'acuité dans la partie Est du pays.

Par exemple, en cette première moitié de l'année 2004, la fondation KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE se trouve déjà gênée par le sentiment désagréable du devoir non accompli. Et pour cause, la descente prévue pour le premier trimestre 2004 n'a pu être réalisée faute de certains préalables. Le besoin d'une organisation régulière et trimestrielle de missions d'assistance aux détenus s'était pourtant imposé à l'issue de la dernière mission de l'année 2004 effectuée pratiquement à la veille de la fête de la nativité : KAMITUGA étant, à l'image de plusieurs autres lieux enclavés de la province, un centre soumis à l'arbitraire des tenants du pouvoir(civils et militaires), KAF s'était déterminé à y envoyer ses activistes

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

aussi souvent que possible et aussi à y organiser certaines séances de travail en vue de la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme. Dans cette optique, notre deuxième rapport semestriel 2003 avait formulé des recommandations concrètes dans l'espoir que la contribution de certaines âmes sensibles en permettrait la réalisation.

C'est sur la même lancée que nous formulons les suivantes recommandations, animés toujours par le souci de voir les bénéficiaires de ce programme jouir d'une meilleure prise en compte des abus qu'ils subissent au quotidien :

Au gouvernement de transition de la RDC et à la MONUC:

- D'accélérer le processus d'intégration de l'armée congolaise, étant entendu que la souffrance des populations du territoire de MWENGA est souvent due à une multiplicité des bandes dites « incontrôlées »(ce qui est en quelque sorte un aveu d'impuissance), lesquelles placent des barrières sur les pistes d'atterrissage et toutes les voies routières de la contrée, soumettant ainsi une population extrêmement appauvrie à des taxes fixées arbitrairement.
- De prendre des mesures responsables pour la survie des hommes de troupe, lesquelles justifient les exactions dont ils se rendent coupables par une nécessité de satisfaire à certains besoins vitaux, dont celui de s'alimenter, de se vêtir, de pourvoir aux besoins de scolarisation et de soins de santé de sa famille, etc.
- D'accélérer le processus de rapatriement des miliciens INTERAHAMWE, la sécurisation de espaces cultureux des territoires de MWENGA – SHABUNDA, étant le gage d'une prospérité agricole pouvant faire le bonheur de la province du SUD-KIVU, et de la nation toute entière.
- Sur le plan judiciaire, nous revenons et insistons sur la nécessité d'encourager les nombreux juristes que compte actuellement le pays à embrasser la carrière de magistrats, ce qui permettrait de remédier aux carences qu'accuse un territoire aussi vaste que celui de MWENGA et SHABUNDA (36 000 km²) sous la responsabilité d'un

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

seul magistrat (du parquet) aussi impayé que ses collègues, et donc sans le moindre moyen de déplacement. Au vu de tous les maux que cause l'impunité et la prolifération des « justices » parallèles dans le territoire, il devient urgent de donner une présence plus permanente du Droit (positif) dans ces contrées par un renforcement du personnel judiciaire.

- De payer les salaires de fonctionnaires de l'Etat, dont les auxiliaires de la justice, et surtout de mettre à l'abri du besoin les cadres de la magistrature dont la misère occasionne des comportements malhonnêtes qui compromettent sérieusement le crédit de la justice nationale.
- De remplacer ou tout au moins de remettre à niveau l'ensemble des auxiliaires de la justice dont les flagrantes violations de textes législatifs accusent, sinon une mauvaise foi érigée en tradition, du moins une connaissance trop approximative des règles de procédure, ce qui pousse à s'interroger sur les circonstances de leur recrutement.
- De veiller à ce que soient traduits devant la CPI tous les auteurs des actes de contraintes sexuelles dont les femmes ont été victimes depuis le début de la guerre en R.D.C.
- De réhabiliter des infrastructures judiciaires (palais des justice et prisons) et leur équipement pour permettre à la RDC de remplir ses obligations nationales et internationales avec une justice respectueuse de la dignité humaine.
- De réhabiliter et de sécuriser contre les bandes armées les routes nationales et de dessertes agricoles pour permettre le désenclavement des territoires ruraux, le démarrage de la production et l'écoulement facile de la production nationale.
- De prendre des mesures appropriées pour que les notions élémentaires ayant traits aux droits fondamentaux des citoyens soient intégrés dans le programme national d'éducation déjà au niveau du cycle primaire.

Aux ONGS nationales et internationales:

- Nous recommandons une présence plus significative et plus permanente dans le territoire de MWENGA, marquée sur tous les plans(sociaux et économiques) par

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

plusieurs années d'une guerre à répétition dont les effets entretiennent aujourd'hui un climat de deuil social dans toute la contrée. En effet, Alors qu'en fin d'année 2003, une relative effervescence dans la cité témoignait de la rassurante présence de quelques ONG oeuvrant dans le domaine social, en ce mois d'avril, il est évident que certains programmes n'existent plus que de nom et la population, se croyant de nouveau reléguée aux oubliettes, tend à perdre espoir, sinon à paniquer.

- « *Tout ce que tu fais pour moi sans moi est contre moi* », dit le sage : Que par des partenariats efficaces qui font participer les organisations locales aux programmes de développement, les organisations nationales et internationales de grande envergure préparent les acteurs locaux à l'auto prise en charge au lieu de parachuter sur terrain des techniciens importés, tentés de réaliser des miracles au milieu de contextes qu'ils maîtrisent assez mal.
- Que les femmes victimes de viols de la cité de KAMITUGA et de tout le territoire de MWENGA en général bénéficient également d'un programme d'assistance qui tienne compte de toutes les implications sanitaires, morales, sociales...du mal complexe qu'est le viol.

Car devant le nombre sidérant de victimes de viols répertoriées par les organisations locales, il est impensable que ces pauvres femmes soient toujours abandonnées à leur triste sort.

- Que des efforts soient déployés pour préparer la population de MWENGA à faire elle-même obstacle à l'arbitraire des tenants du pouvoir qu'ils relèvent du civil, du militaire, ou du judiciaire, et notamment par une vulgarisation des droits fondamentaux des citoyens et des libertés publiques.
- Que d'autres organisations rejoignent KAF, dont les moyens sont limités, dans l'organisation de séminaires de formation aux droits de l'homme et à la paix, d'ateliers, de cadres d'échanges, et de création de noyaux locaux de défense des droits des citoyens. Seuls ces groupes locaux de pression peuvent compenser l'absence totale de plaideurs permanents et de défenseurs habilités à accompagner le justiciable devant les instances judiciaires, étant entendu que la pression extrajudiciaire de ce type

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

d'organismes a ailleurs donné ses preuves. Mais comme nous ne cesserons jamais de le dire, seule la formation assure l'efficacité d'un activiste.

- Que parmi les programmes et les efforts de développement de la cité de KAMITUGA, et du territoire de MWENGA, un accent particulier soit mis sur la nécessité du désenclavement de tout le territoire à l'image de cette station de radiodiffusion installée par une ONG locale et dont les émissions expérimentales ont démarré en date du 26 avril 2004, à la grande joie de toute la population.

KAF ne peut que saluer et encourager cette initiative tout en souhaitant que par ailleurs la route BUKAVU- MWENGA - KAMITUGA entre au plus vite au cœur des préoccupations, étant entendu que la famine qui menace cette partie de la province est due pour une grande part au transport aérien des produits de première nécessité.

En définitive, KAF se donne le devoir d'avoir une pensée reconnaissante à l'égard de toutes les personnes physiques et morales, qui, par des donations en nature ou en espèces, par l'apport d'expériences de longue date, par des renseignements et de la documentation, ainsi que par un juste usage de leur autorité, ont favorisé, de près ou de loin, la réalisation de ce travail et un moindre soulagement, surtout par le réconfort, à la misère des parias de cette terre.

ANNEXE N° I : BUKAVU SOUS LES BALLES : Lecture analytique des événements du 26 mai au 9 juin 2004

1. Impunité et incertitude, un contexte éloquent

On s'efforçait à croire que le fantôme des conflits armés s'était définitivement éloigné de cette partie Est du CONGO que le sort semble avoir consacré source des guerres,

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

lesquelles, faisant tâche d'huile, embrasent rapidement tout le territoire national et plonge les populations dans le deuil.

Et c'est avec une assurance non mitigée que les hommes politiques, notamment les autorités provinciales du SUD-KIVU, qualifiaient de « *colportage nourri par les ennemis de la paix* » la rumeur persistante faisant état des réunions clandestines, mouvements suspects des troupes, entretien injustifié des milices par certains dirigeants, tous des éléments étant placés sous le signe de préparatifs d'une troisième guerre. Comme cela semble être devenu une coutume, des tracts avaient même été lancés, accusant, en les citant, certains officiers de l'ancien mouvement rebelle, le RCD, ainsi que certains responsables politiques et administratifs placés au plus haut niveau de la province, de pactiser secrètement avec le RWANDA en vue de replonger la nation congolaise dans la guerre.

S'il est vrai que la population Bukavienne, habituée désormais à « voir venir » les troubles militaires, semblait disposée à faire confiance au gouvernement de transition, lequel prétendait avoir la situation en mains et se voulait rassurante, il est aussi vrai que la gestion par ce même gouvernement de certains symptômes de cette éventuelle guerre en avait laissé perplexe plus d'un.

Tel est le cas de la fameuse affaire des caches d'armes qui faillit coûter la vie au commandant de la 10^e région militaire d'alors, le général PROSPER NABIOLWA. L'on se rappellera que celui-ci, ayant engagé une lutte sans merci contre les détenteurs illégaux de dépôts d'armes, décida d'acheminer à KINSHASA le major KASONGO, un officier issu de l'ex-RCD impliqué de manière flagrante dans cette affaire. Il s'ensuivit une protestation des membres du RCD prenant part au gouvernement de transition, lesquels menacèrent de claquer la porte des institutions de la transition si le major arrêté n'était immédiatement relâché et ramené à Bukavu.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Si les autorités nationales crurent sauver le processus de paix en cédant à ce qu'il conviendrait d'appeler un chantage, la population de BUKAVU eut du mal à ravalier son humiliation face à la capitulation du gouvernement de transition dans cette affaire, humiliation qui se mua en frustration à la suite de l'attaque de la résidence du général NABYOLWA par la garde de son second, le colonel JULES MUTEBUTSI, en fin février 2004.

Lorsque pour protester contre ce mépris inédit de l'autorité nationale, la population bukavienne répondit d'un seul élan à l'appel lancé par la société civile locale en organisant deux journées *ville morte* le 1^e et le 2 mars courant, les hommes commandés par JULES MUTEBUTSI, désormais seul maître sur terrain, sillonnèrent toutes les artères de la ville tirant en l'air, en prétextant prévenir toute tentative de débordement des timides manifestations qui étaient sur le point de s'annoncer. S'il y eut des victimes, notamment au sein des communautés estudiantines de l'I.S.P. (institut supérieur pédagogique) et de l'U.S.K. (Université Simon Kimbangu), la page fut rapidement tournée, alors que dans la mêlée de ces « bouclages » des soldats *Banyamulenge*, n'avaient pu résister à la tentation de visiter nuitamment certains habitants de MUHUNGU, d'extorquer les passants, d'arrêter arbitrairement, de torturer des personnes accusées d'attiser la révolte, etc.

Missions gouvernementales et enquêtes interminables furent la seule suite donnée à cette affaire par le gouvernement de transition qui clôtura sa démarche par la nomination d'un commandant intérimaire à la tête de la dixième région militaire et d'un nouveau second, parce que le colonel Jules MUTEBUTSI, était convoqué à KINSHASA pour répondre de ses actes devant la hiérarchie militaire. Dans la foulée, le gouverneur de province du Sud – Kivu, XAVIER CHIRIBANYA, que la rumeur avait à plusieurs reprises cité comme impliqué dans la préparation de la 3^e guerre, car possédant ses propres caches d'armes et entretenant une milice personnelle, fut suspendu de ses fonctions et remplacé par son adjoint, JEAN PIERRE MAZAMBI, également issu du R.C.D.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Ainsi arriva le général FELIX MBUDJA MABE aux commandes de la périlleuse 10^e région militaire, tandis que le colonel démis de ses fonctions, Jules MUTEBUTSI, refusait quant à lui, par un deuxième geste d'indiscipline et d'insubordination militaire, à obtempérer à l'ordre venu de haut lieu.

Depuis lors commença pour le général MBUDJA MABE un règne difficile au milieu de troupes, les unes fidèles au commandement national, les autres, composées essentiellement des soldats *Banyamulenge*, n'obéissant qu'aux ordres du colonel déchu JULES MUTEBUTSI, lequel avait installé son quartier général dans le quartier NGUBA, frontalier du RWANDA voisin.

La tension latente entre les deux hommes était évidente et la MONUC, la mission d'observation des nations unies au CONGO, s'activa à éviter qu'elle ne dégénère en tentant de rapprocher, sans grand succès évidemment, les deux chefs militaires.

C'est dans ce climat, fait d'incertitude et de quasi-déception, que la population de BUKAVU fut surprise par les crépitements d'armes dans la soirée du mercredi 26 mai 2004.

2.Sous le feu de la dissidence : le ballet des exactions

Le déclenchement de ce qui sera plus tard qualifié de dissidence fut aussi brusque que confus. Entre les tirs sporadiques nés le soir de ce mercredi 26 mai 2004 à la frontière Congolo - Rwandaise RUZIZI I et la prise de la ville de BUKAVU par les hommes de Laurent KUNDA une semaine plus tard, soit le mercredi 2 juin 2004, l'histoire paraît s'être jouée en une tourne-main.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

En effet, 7 jours paraissent un bien moindre délai pour qu'une centaine de mutins(les hommes de MUTEBUTSI étaient estimés à 350) tiennent tête aux forces loyalistes de la R.D.CONGO, avant d'accepter un cantonnement (armes en mains) sous les hospices de la MONUC et attendent patiemment l'arrivée d'un renfort en provenance du nord dirigé par un frère *munyamulenge* Laurent NKUNDABATWARE afin de prendre le contrôle de la ville de BUKAVU sans rencontrer de résistance significative le mercredi 2 juin.

Il faudra du temps pour que la lenteur administrative, le manque de cohésion et de confiance au plus haut niveau des instances dirigeantes du pays, la complicité et les vellétés expansionnistes d'un voisin belliqueux, en l'occurrence le RWANDA, le manque de patriotisme des certains congolais ainsi que les insuffisances graves d'une mission onusienne (la MONUC) s'avèrent être les explications à ce qui parut être un tragique coup de maître.

« A quelque chose, malheur est bon », dit le sage. Malheureusement, la joie qu'on eut pu éprouver à voir cette crise mettre à nu les lacunes d'un processus de paix laborieusement construit est vite battue en brèche par les larmes qu'un cœur d'africain ne peut manquer de verser devant le nombre de victimes innocentes de cette aventure macabre, laquelle aventure aura drainé derrière elle une multitude de meurtres, incendies, sévisses corporelles, vols, viols, tortures, pillages, humiliations de tous genres, ...fruits pour la plupart de la bestialité des soldats rwandais, banyamulenge, et autres congolais (dont les fameux MUDUNDU 40 du commandant ODILLON) présentés comme obéissant aux ordres du général KUNDA secondé par les colonels Georges MIRINDI et Joseph BYAMUNGU.

Mais avant eux, déjà à la naissance du conflit, dans la nuit du mercredi 26 mai et jeudi 27, les habitants de NGUBA avaient été la cible des mutins en débandade commandés par Jules MUTEBUTSI, lesquels sentant venir l'instant où ils devraient traverser la frontière et aller se réfugier sur le territoire de leur allié, le RWANDA, ratissèrent,

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

systématiquement, les maisons de NGUBA et de MUHUMBA en soumettant la paisible population à une multitude d'exactions.

Si l'on dénombre dans cette foulée la mort par balle perdue de certaines personnes dont le magistrat KABAMBA, habitant l'avenue FIZI, Mr. AMANI LOSSO de l'avenue Route d'Uvira, ou pour ne citer que ceux-là, l'enfant CIKURU DEBABA, âgé de 3 ans, mort au domicile de ses parents à MUHUNGU TELECOM, ou cet autre bébé de 3 mois, nommé DORIKA, touché par l'éclat d'un obus au quartier MULINDWA, il n'en reste pas moins vrai que les domiciles des enseignants du Collège ALFAJIRI, ainsi que certains autres de MUHUMBA, furent visités pour que leurs habitants se trouvent dépouillés de téléphones portables, sommes importantes d'argent, bijoux, et autres biens de valeur, etc.

Au chapitre des viols et violences faites aux femmes, les hommes de MUTEBUTSI s'en prirent même aux agents humanitaires dont une expatriée de FHI surprise à sa résidence de MUHUMBA, le 29 mai 2004, ainsi que des familles entières comme celle de Mr. SABITI de MUHUNGU dont les filles SALAMA, JOLIE, ROSETTE et FREDDIE furent violées en présence de leurs parents.

On ne reviendra jamais assez sur les destructions méchantes, pillages, sévisses corporelles, menaces de mort, extorsions et viols qui ponctuèrent les quelques jours de combat avant que les responsables, fidèles au colonel Jules MUTEBUTSI, ne soient cantonnés sous les hospices de MONUC.

Mais toutes ces exactions et pertes, si elles furent considérables, ne seront rien à côté de l'œuvre diabolique qui sera réalisée une semaine plus tard en concert par les deux groupes « frères » dès la prise de contrôle de la ville de Bukavu par la soldatesque de KUNDA couvrant des milliers de mercenaires de l'armée patriotique rwandaise(A.P.R.).

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Ce cauchemar était du reste prévisible si l'on sait que l'œuvre combinée de l'A.P.R. et de KUNDA devait prioritairement rappeler les massacres de KASIKA, de MAKOBOLA, de la province Orientale(KISANGANI), ainsi que les rapines nocturnes de la garde rapprochée de KUNDA dont se sont toujours plaint ses voisins au quartier MAPENDO de GOMA. Bien plus, l'œuvre planifiée de destruction et d'humiliation de la ville de BUKAVU s'annonçait déjà dans le parcours digne de pirates que cette colonne de la désolation a suivi depuis son départ de la province du NORD-KIVU.

La MONUC n'oubliera pas que c'est dans l'avancée de la colonne venue du Nord qu'un de ses observateurs fut tué, un autre blessé, et un autre porté disparu(le vendredi 28 mai 2004) avant que, deux jours plus tard, les troupes de Laurent KUNDA décident carrément de détruire et de piller le poste d'observation de la MONUC de KALEHE.

A KATANA, à près de 45 km de la ville de BUKAVU, un élève nommé KIDOGO RUSHINGWA, finaliste du secondaire à l'institut IHIMBI sera tué sans motif apparent par les hommes de Laurent KUNDA, de même qu'une fille du nom de KUSINZA CHIMUSA, élève du niveau primaire dans la même école, pendant que des épouses de militaires fidèles aux FARDC(forces armées de la république démocratique du Congo), jeunes servants de messe, et bien d'autres enfants, jeunes et vieux seront mutilés, décapités ou tués à bout portant par ces chevaliers de la mort. Les recours dans ces massacres à l'arme blanche ainsi que les méthodes de torture utilisées sont suffisamment révélatrices de l'origine des criminels.

A MITI, près de 25 km au nord de BUKAVU, des enseignants tomberont sous les balles des assaillants, le cas de Egide MBILICHI, ainsi que des personnes d'âge comme monsieur Joseph NAMUSENGE, âgé de 70 ans, des femmes enceintes (Mme Josiane MAPENDO), des pères de famille, des enfants atteints par les éclats des bombes, etc.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Le mardi 1 juin 2004, avant l'entrée des troupes de Laurent KUNDA dans la ville de BUKAVU, le ton est donné déjà à **BAGIRA**, une commune située à 7 km au Nord, sur la criminalité aveugle de ces hommes par le meurtre d'un détraqué mental, sans compter les victimes **du quartier FARIALA**.

Enfin, le mercredi 2 juin, quand fut donnée l'attaque à partir **du nord de la ville** par les hommes de Laurent KUNDA, ainsi que de l'Est par les hommes de l'A.P.R. en provenance du RWANDA venus à la rescousse des soldats de MUTEBUTSI qui ont alors quitté les espaces de cantonnement, plus personne ne se faisait des illusions : Les jours à venir allaient compter parmi les plus douloureux qu'ait vécus la ville de BUKAVU.

Dès leur entrée dans la ville, les assaillants annoncèrent les couleurs de leur démesure criminelle en s'attaquant aux installations, personnels et biens des ONG humanitaires, avant de se donner à cœur joie au pillage des magasins, boutiques et dépôts commerciaux des particuliers. Ainsi furent visités et pillés le dépôt des vivres du HCR situé au quartier industriel, *les installations de l'I.R.C., celles de SAVE THE CHILDREN, les habitations des agents de WAR CHILD, la paroisse de KABARE dont le curé, l'abbé CISHUGI fut sauvé de justesse, etc.*

C'est sous le crépitement des armes lourdes et légères de ce mercredi 2 juin 2004 que **les bureaux de la fondation d'utilité publique KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE reçurent la première tentative de pillage aux alentours de 11h30'**. La situation était encore confuse et aucune source ne donnait de précision sur les militaires qui avaient le contrôle de la ville quant un activiste de la fondation, bloqué depuis la veille dans les bureaux, perçut des coups sourds donnés sur la porte métallique qui bloque l'accès aux installations. Ces coups qui étaient d'abord donnés timidement devinrent de plus en plus violents et réguliers, signe sans doute que les pilleurs s'acharnaient à vaincre la résistance de la porte. Devant la menace d'une mort imminente ainsi que de la perte des biens de la fondation, l'activiste pris au piège eut le

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

réflexe d'appeler la division de l'information publique de la MONUC qui transmet le S.O.S. au commandement militaire des casques bleus, laquelle dépêcha dans cet axe une patrouille militaire. A l'approche des soldats de la MONUC, les pilleurs s'éparpillèrent dans la nature, non sans avoir réussi à forcer et à piller un KIOSQUE de vente de téléphones mobiles voisin à la fondation.

Avant même que, dans la soirée, la population ne soit fixée sur la nature et l'origine des nouveaux occupants de la ville, une multitude de magasins, boutiques, cyber café, et autres petites ou grandes entreprises de l'avenue P.E.LUMUMBA avaient été saccagés par les nouveaux maîtres de la ville. Ce n'est que plus tard que l'on apprendra que même le plus grand marché de la province, le marché central de KADUTU, avait été pillé puis incendié par les hommes de Laurent NKUNDA, pouvant certainement être les militaires de l'A.P.R. au vu du fait que les camions réquisitionnés ainsi que les camionnettes de l'armée rwandaise entraient vides dans la ville et en repartaient croulant sous le poids des biens pillés pour entrer au RWANDA par la frontière RIZIZI I, celle là même qui avait vu naître ce conflit une semaine plus tôt. Ce mouvement de va-et-vient, véritable déménagement des intérêts commerciaux de la ville de BUKAVU sera poursuivi jusqu'aux alentours de 22h, signe que l'aide rwandaise aux, dissidents visait entre autres contre partie cet approvisionnement du voisin démuné auprès de son éternelle vache laitière.

Pendant que la population encore sous la psychose des tirs de la journée tentait de noyer son appréhension des jours à venir dans un sommeil difficile, beaucoup de Bukaviens devront recevoir cette nuit là l'horreur dans leurs maisons par le ratissage systématique des habitations que les assaillants avaient organisé pour dépouiller définitivement, terroriser et régler cruellement des comptes avec le peuple. ***Ainsi périront Messieurs RUBANGO de FUNU B, à KADUTU, PRINCE RWIZIBUKA de 19 ans habitant KALERE A, l'enfant de 8 ans RICHARD BITINGO du QUARTIER LATIN,***

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

AKILI MALI MUNGOMBE, élève de l'I.T.F.M., BUHENDWA ZAGABE, la fillette de 10 ans IRENE SAFALANI, MWILI KILUMBA de 30 ans, habitant l'avenue KIBOMBO en commune d'IBANDA, PAPY de NYAMUGO REGI ligoté avant d'être lâchement assassiné, etc

C'est surtout dans la journée du jeudi 3 juin que les exactions, portant essentiellement l'étendard des viols systématiques, vont se muer en une arme d'humiliation du peuple congolais car *les fillettes, jeunes filles, femmes mariées et vieilles dames seront violées en pleine journée, souvent en présence de membres de leurs familles.*

C'est ce même jeudi, autour de 10 heures du matin qu'une colonne de jeunes filles, fuyant les viols signalés dans le **quartier PAGECO**, sera observée sur l'avenue industrielle, tentant de prendre refuge dans les quartiers populaires de la commune de KADUTU. Mais alors que leurs sœurs venues du centre ville seront encore en chemin, les filles **des quartiers KASALI, CAMP ZAIRE, et MURURU** prendront également la fuite à destination **de la paroisse de KADUTU**, après qu'une colonne de militaires ait pénétré leurs quartiers dans le dessein de prendre de force les jeunes femmes. Tableau pathétique de filles condamnées à souffrir leur féminité devant les larmes de leurs mères et la rage impuissante de leurs pères et frères, ces colonnes désemparées de filles en pantalon, collants, pagnes enserrant la taille et mains sur la tête est à l'image du cauchemar auquel tout un peuple a été soumis, de nuit comme de jour, pendant une semaine.

Des jeunes gens seront poignardés sans raison apparent, un autre sera fouetté à mort par un de ses collègues de classe, un jeune *munyamulenge* portant désormais une tenue militaire, et ce pour la très simple raison qu'il s'était permis de le taquiner en classe. Un éminent homme d'affaire, connu sous le nom de SOLEIL, sera tué à son domicile, des journalistes, activistes de droits de l'homme, familles des députés, sénateurs et membres de la société civile seront recherchés, menacés de mort, et beaucoup, les plus

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

chanceux, iront trouver refuge à la MONUC, laissant ainsi leurs biens entre les mains des pillards.

Les auteurs de ces massacres, soucieux sans doute de ne pas laisser de trace, feront périr par balle tout témoin de leurs forfaits qui donnera l'impression de les avoir reconnus. Ainsi beaucoup sont morts par la main de leurs anciens amis, collègues ou voisins *Banyamulenge* qui n'auront souffert d'être reconnus.

Mais puisque ces exactions semblaient avoir été préparés à l'avance, les actes de pillage, vols et extorsions seront poursuivis sans relâche. C'est ainsi que dans la nuit de jeudi 3 au vendredi 4 juin, aux alentours de 2 heures du matin, d'autres militaires s'en prendront pour la seconde fois aux installations de la fondation KAF, heureusement sans grand succès. Un voisin de KAF(qui a requis l'anonymat) sera tiré de sommeil et torturé pour qu'il livre les informations sur la nature du travail que fait KAF ainsi que sur les biens contenus dans ces bureaux. L'insuffisance des informations fournies et son incapacité à ouvrir la porte de KAF lui vaudra d'être giflé à plusieurs reprises avant de se voir extorqué une somme de 10\$.

C'est sur la menace de cette deuxième visite indésirable que l'équipe de KAF prendra l'initiative de mettre en lieu sûr les biens de la fondation ainsi que les documents importants avant, pour certains activistes, de prendre la route du refuge.

3. Dénouement et perspectives

Lorsque, en date du mercredi 9 juin, les forces loyalistes conduites par le commandant 10^e région, Félix MBUDJA MABE reprirent le contrôle de la ville renforcés par les hommes du chef MAI-MAI FOKA MIKE, la liesse populaire fut à l'image de ce qui pouvait être réservé à une délivrance inespérée, à la fin d'un cauchemar.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Pourtant, les ruines des anciens dépôts de la SOCOOKI (société coopérative du KIVU) au grand marché de KADUTU, incendiées par les mutins, les impacts de mortiers sur les habitations, les traces de sang sur les sentiers et dans les artères de la ville, les vitres cassées, les portes forcées, les sépultures de fortune des victimes civiles improvisées pour la plupart dans les jardins des résidences, la multitude de cadavres méconnaissables à la morgue de l'hôpital général de référence de BUKAVU, les traumatismes des femmes violées,... étaient toujours là pour rappeler que la plaie était encore béante.

Un peuple habitué à tout reprendre à zéro s'est remis, péniblement, à essayer de nouveau de croire en l'avenir, à sortir des décombres l'âme de BUKAVU. Exercice difficile dans les premiers temps lorsqu'il fallait compter avec la fermeture de la frontière Congolo - Rwandaise, la reprise de hostilités entre les loyalistes et les hommes de MUTEBUTSI à KAMANYOLA, à seulement près de 40 Km au Sud de BUKAVU, avec un soutien évident des forces rwandaises envoyant du renfort à partir de BUGARAMA, de l'autre côté du pont. Et aussi, fallait-il prendre en compte l'insécurité indéniable vers le nord avec la présence des hommes de NKUNDA qu'aucun Bukavien n'eut souhaité revoir.

Pourtant, il fallait bien se donner la force d'espérer que le danger était réellement écarté : Pari réussi parce que lorsqu'on circule dans la ville de BUKAVU aujourd'hui, on a l'impression que la RAZZIA signée par NKUNDA, MUTEBUTSI et L'A.P.R. ne relève plus que de l'histoire.

Mais aucun analyste à BUKAVU ne doute du fait qu'une population Bukavienne, plus alerte, que jamais, tente aujourd'hui de barrer la route aux faiseurs de guerre dont on sait que la RWANDA n'hésitera pas à les larguer sur la ville à la première occasion venue.

Une situation qui laisse en suspension une multitude d'inquiétudes :

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- ***Quel sort le gouvernement de transition réserve finalement à l'indiscipliné KUNDA dont les militaires pérennisent la bestialité dans le territoire de KALEHE à la frontière entre le NORD et le SUD-KIVU ?***
- ***Que pense-t-on de MUTEBUTSI, pèlerin de la guerre dont une rumeur persistante signalait récemment la présence dans l'ITURI qui a failli encore s'embraser ?***
- ***Comment interprète-on à KINSHASA les attitudes pour le moins énigmatiques des autorités de GOMA, à savoir celle du gouverneur SERUFULI NGAYABASEKA et celle du commandant de la 8^e région militaire, le général OBEDI, surtout à la naissance de la dissidence ?***
- ***Que sont les Congolais en droit d'attendre de la MONUC en cas déclenchement d'une nouvelle guerre ?***
- ***Quels jeux de coulisses font obstacles à ce que la communauté internationale prenne aujourd'hui des sanctions exemplaires contre le RWANDA dont le dernier rapport des experts de l'ONU a démontré une indéniable implication dans la récente tentative de déstabilisation du Congo ?***
- ***Pourquoi faut-il que la R.D.CONGO continue à subir un embargo sur les armes alors qu'il a une souveraineté et une intégrité territoriale à protéger contre les velléités expansionnistes d'un voisin(le RWANDA) qui, lui, jouit d'une multitude d'accords militaires avec des grandes puissances ?***

Aujourd'hui, un peuple congolais fatigué de jouer le rôle du martyr ne demande plus qu'à jouir des bienfaits d'une réunification nationale, au besoin en se dotant d'une armée forte et dissuasive.

Aujourd'hui un peuple frustré de voir circuler tranquillement ceux qui l'ont saigné et endeuillé ne demande plus qu'à voir traduits devant une juridiction indépendante (comme la C.P.I.) les auteurs des crimes sans nom qui parsèment la récente histoire du CONGO.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Aujourd'hui un peuple pacifiste et tolérant veut stigmatiser les attitudes triomphalistes, partisanses et pour le moins compromettantes des certains *Banyamulenge* qui réclament à corps et à cris la nationalité d'un pays tout en servant contre celui-ci les desseins de domination et de vol d'un voisin sans scrupules.

Aujourd'hui un peuple cent fois roulé par la communauté internationale veut croire en son souci de le sortir d'une crise qui n'a que trop duré en voyant un soutien ferme et non équivoque être accordé aux institutions de la transition qui ont pris le ferme engagement de mener le peuple congolais vers des élections libres, transparentes et démocratiques, gage d'un avenir pour le géant au cœur de l'AFRIQUE

ANNEXE N° II : ALBUM PHOTO

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République démocratique du Congo
C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr